

## Le Conseil Municipal

### **SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015**

Absents excusés : Marie-Hélène IZORE MARREC, Bernard LE SAINT, Jean-Hubert GLEMOT.

Absent : Adrien QUEGUINER.

#### **MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

A compter du 17 septembre 2015, il est attribué 15% de l'indice brut à chacun des adjoints. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce nouvel indice.

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE TROIS COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes :

Le Responsable de la Commission Voirie, Urbanisme, Aménagement de l'Espace est *Jean-Philippe DUFFORT*.

*Marie-Paule CROGUENEC* intègre les commissions *Enfance Jeunesse et Information-Bulletin communal*.

Toutes ces Commissions Municipales sont présidées de droit par Madame Viviane PLUCHON.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ces changements.

#### **MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA COMMISSION TOURISME**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que, dorénavant, la commission Tourisme s'appellera commission « Tourisme et patrimoine ».

#### **PRISE EN CHARGE DU COÛT DES BILANS DE COMPETENCES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la prise en charge concernant le bilan de compétences pour les agents communaux. Il a pour objectif d'analyser les compétences, motivations et aptitudes professionnelles et personnelles pour construire un projet professionnel ou bien un parcours de formation. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF).

#### **PRISE EN CHARGE, PAR LA MAIRIE, DU COÛT DES INTERVENTIONS LIEES AUX DESTRUCTIONS DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Afin de lutter contre cette prolifération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le coût financier lié à la destruction des nids de frelons asiatiques, que ce soit sur le domaine public ou sur le domaine privé, sera pris en charge par le budget de la Commune.

#### **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative ci-dessous :

Article 022 (dépenses imprévues) : - 6.485,00 €.

Article 6574 (subventions aux associations) : + 6.485,00 €.

#### **MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 ALLOUEE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR LES TARIFS DIFFERENCIES**

Le Conseil Municipal est informé de la demande de subvention formulée par l'association Familles Rurales concernant la tarification différenciée.

En début d'année une somme de 1.400,00 € avait été provisionnée par le Conseil Municipal pour cette tarification en l'attente du bilan de l'année 2014.

La demande de l'association s'inscrit dans le cadre de la convention en vigueur entre les Mairies (Plouzévéde, Saint Vougay et Trézilidé), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et l'association. La CAF ayant versé 1.500,00 € à l'association, les 1.500,00 € restent à la charge des municipalités du bassin de vie avec une clé de répartition suivant la fréquentation réelle des enfants selon leur commune d'appartenance.

De la sorte, une somme de :

- 687,15 € est à la charge de la Mairie de Plouzévéde.

- 661,50 € est à la charge de la Mairie de St Vougay.

- 151,35 € est à la charge de la Mairie de Trézilidé.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité cette somme.

#### **VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES**

L'association, face au décalage entre la date de paiement des cotisations à régler à la Fédération Familles Rurales (en janvier) et la date de versement des aides de la CAF (en cours d'année) et des participations des familles (au mois de juin), rencontre des difficultés à trouver un équilibre financier en fin d'année.

Elle sollicite, pour le mois de décembre 2015, le versement de 50 % du montant de la subvention 2015 au titre d'une avance sur l'exercice 2016 soit 6.485,00 €, et souhaiterait que tous les ans, la subvention de fonctionnement fasse l'objet de deux versements : un premier versement (acompte) en décembre N-1 et le solde pour le 1<sup>er</sup> Avril de l'année N.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'allouer une somme de 6.485,00 €, à l'Association Familles Rurales au titre d'une avance sur la subvention 2016.

- Dit qu'une décision modificative affectant le budget communal sera adoptée ce jour pour permettre le versement de cette subvention au mois de décembre prochain.

#### **EXTENSION DU POLE MEDICAL : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux supplémentaires demandés à l'Entreprise CLAIRALU, concernant les menuiseries pour un montant de 432€ HT.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (ABRIS DE TOUCHE ET FILETS PARE BALLONS) AU TERRAIN DE FOOT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

### LOCATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE LA POSTE A MME SONIA BIZIEN, REFLEXOLOGUE

Afin de permettre à Mme Sonia BIZIEN de débiter son activité professionnelle de réflexologue, il lui a été proposé d'occuper temporairement deux pièces de l'ancien logement de la Poste, bâtiment communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention de location temporaire correspondante et fixe à 100 € par mois le montant de cette mise à disposition.

### ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS MIOSSEC, SITUE RUE DE LA MAIRIE

Sur le rapport de M. Jean-Philippe DUFFORT, il est proposé, en vue d'une régularisation, d'acquérir un délaissé de terrain d'une surface de 15 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts MIOSSEC. Ce délaissé, cadastré en section AM 107 et situé rue de la Mairie, correspond à une partie du trottoir actuel devant l'ancienne maison BOMBERT (démolie en 2012). Cette parcelle n'avait pas été vendue par les consorts MIOSSEC à M. BOMBERT.

Les consorts MIOSSEC ont donné leur accord pour la cession, à titre gracieux, de cette parcelle à la Mairie.

Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIRIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. Jean-Philippe DUFFORT, donne son accord à l'unanimité pour ce devis d'un montant de 2.500,00 € hors taxes, émanant de la Société ING Concept et autorise Madame Le Maire à le signer.

### REALISATION D'UNE ETUDE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis, d'un montant de 2.000,00 € hors taxes, établi à notre demande par la Société ING Concept pour la réalisation d'une étude pour l'établissement d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

## Echos de la Mairie

### Mairie et Agence Postale : fermeture exceptionnelle

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie et l'Agence Postale seront exceptionnellement fermées les **samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016**.

Merci de votre compréhension.

### Avis aux administrés et aux bénévoles du bulletin

Le bulletin communal sera exceptionnellement distribué le **Samedi 19 décembre 2015**.

Ainsi, vos articles seront à apporter en mairie pour le **Samedi 12 décembre** dernier délai.

### Projet Educatif Local (PEL)

L'assemblée générale du Projet Educatif Local se tiendra **Mercredi 9 décembre** à 20h00 à la salle Mil Ham avec à l'ordre du jour le bilan des animations 2015 (Ecole de sport, animations Ados, Mini poussés...) et les projets pour 2016.

Toutes les personnes intéressées par la politique de l'enfance jeunesse sont invitées à participer à cette réunion.

## Quelques rappels pour venir voter

La présentation d'une pièce d'identité est désormais obligatoire pour voter le jour du scrutin.

Plusieurs types de pièces d'identité peuvent être présentés. En effet, il en existe **14 différentes** à savoir pour les plus courantes : la carte nationale d'identité (cni), le passeport, le permis de conduire, la carte vitale avec photographie ou encore le permis de chasse avec photographie.

**Seuls la cni et le passeport peuvent être périmés.**

Les membres du bureau de vote **feront voter uniquement les électeurs** qui auront une pièce d'identité en leur possession.

N'oubliez pas **d'anticiper l'élaboration de vos procurations** pour les prochains scrutins en vous rendant à la gendarmerie.

**Elections régionales : le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le dimanche 6 décembre 2015 et le 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 13 décembre 2015.**

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h à 18h**.

### Plan Vigipirate suite aux attentats du 13 novembre

A la suite des attentats du 13 novembre à Paris, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de renforcer les compétences administratives de l'État et rétablir la sécurité des populations.

A ce titre, les dispositions du plan Vigipirate en vigueur depuis le **1er septembre** sont maintenues autour des sites vulnérables : écoles, établissements culturels et symboliques (église) ; autour des principaux sites touristiques et historiques et lors des rassemblements et manifestations d'envergure, qui ne font pas l'objet d'une interdiction formelle mais doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée.

Aussi tout en vous invitant «à ne pas céder à la peur, qui est l'objectif des terroristes», quelques mesures de bon sens sont à respecter par l'ensemble de la population:

- signalement immédiat aux services de gendarmerie de tout événement inhabituel ou de toute personne au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac par exemple ;
- signaler tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement ;
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis ;
- se soumettre éventuellement aux inspections des sacs, paquets, bagages à main, et aux palpations de sécurité si nécessaire.

La municipalité de Plouzévédé vous remercie à l'avance pour votre sens civique et votre compréhension.



### Redevance Ordures Ménagères

En 2016, la facturation sera établie en début d'année. Trois choix s'offrent à vous pour le paiement.

- Je paie par prélèvement automatique en 1 fois.
- Je paie par prélèvement automatique en 4 fois. Attention, sur cette autorisation, il faut bien choisir votre mode de prélèvement en 4 fois.

Pour ces deux choix, je retourne l'autorisation de prélèvement jointe avec la dernière facture **avant le 15 décembre 2015** impérativement à la CCPL accompagnée d'un RIB.

- Je continue à payer par TIP, chèque ou Internet en 1 fois. Je retourne mon chèque ou mon TIP. Pour le paiement par Internet en 1 fois, **rendez-vous sur le site <http://www.tipi.budget.gouv.fr>**.

Attention sans nouvelles de votre part, la facture sera établie pour l'année à hauteur de 100€ ou de 140€.



## Cabinet de psychologie

La cabinet de psychologie au pôle médical de Plouzévédé propose, à partir du 16 novembre 2015 des séances de relaxation par petits groupes.

L'objectif sera de se poser, de prendre un moment pour soi et d'expérimenter le lâcher prise si difficile à atteindre dans notre société moderne occidentale.

Sur inscription - séance d'essai gratuite. ☎ 02 98 67 45 57

Le coin des Assos



## CLUB DE LOISIRS DU HAM

Les adhérents et toutes les personnes qui veulent intégrer le club sont invités à l'assemblée générale qui se tiendra à la salle du Mil Ham le **Jeu**di 10 décembre à 11h. Elle sera suivie d'un repas

☎ inscriptions pour le 3 décembre au 02 98 69 93 95 ou 02 98 69 96 70

## ASBP

Equipe A : Elle se classe actuellement 8<sup>ème</sup>. Elle a réalisé un match nul (3-3) contre Logonna, essuyé deux défaites contre le leader Landerneau (0-2) et Dirinon (1-2) puis s'est bien reprise face à Plouédern (2-0).

Equipe B : L'équipe réserve occupe la 5<sup>ème</sup> place. Elle s'est inclinée face au leader Sibiril (0-2) puis elle a enchaîné deux belles victoires contre Taulé C (4-0) et contre Sainte Sève B (5-1) avant de concéder le match nul contre Henvic (2-2).

Equipe C : L'équipe C se place à la 7<sup>ème</sup> place. Après deux belles victoires contre Landivisiau D (8-6) et contre Sibiril B (1-0) elle s'est inclinée face à Plougoulm B (2-3) et à Bodilis (0-8).

## REPAS DE NOEL

**Samedi 9 janvier à partir de 19h30 au Mil Ham**

Ouvert à tous les joueurs, dirigeants, parents, bénévoles et supporters de l'ASBP.

Apéritif offert par le club puis repas chaud.

**Tarifs** : 10€ (boissons non comprises), 5€ enfant de 12 à 16 ans et gratuit pour les -12 ans.

Le repas et la soirée seront animés!!!

Le thème de l'arc-en-ciel vous est proposé pour cette soirée avec une couleur imposée suivant votre année de naissance : le blanc pour les années 60 et avant, le bleu pour les années 70, le rouge pour les années 80, le jaune pour les années 90 et le vert à partir des années 2000.

Réponse souhaitée pour le 12 décembre.

## APEL ECOLE SAINTE THERESE



"CHANNIG EST TOUJOURS LA " de Georges Quilliou .

**Le Dimanche 24 janvier 2016**

à 15h au Mil Ham.

Billets à vendre à partir du 1er décembre aux bars Le Galopin et Le Safari.

## ADOS

### MARCHE DE NOEL

#### Vente de sapins de Noël

Les jeunes des animations Ados du Bassin de vie organisent une vente de sapins lors du marché de Noël le **Samedi 5 et le Dimanche 6 décembre**.

**Tarifs** : Nordmann 1m/1m50 20€, Nordmann 1m50/2m 25€ et socle 5€

Cette opération est destinée à financer un voyage au Parc Astérix pour les vacances de Pâques 2016.

Possibilité de réserver sur internet <http://www.famillesrurales.org/>.

## CENTRE DE LOISIRS FAMILLES RURALES

### Accueil de Loisirs « Les 3 Ruches »

#### Les vacances de Noël 2015 :

L'accueil de loisirs sera ouvert les deux semaines des vacances, du lundi 21 au vendredi 31 décembre (fermé les vendredi 25 et 1<sup>er</sup>). Le lieu de l'accueil sera le **Foyer A. Caill** (lieu des mercredis) à Berven.

La thématique des vacances sera axée autour de la préparation de la nouvelle année 2016.

Le programme plus détaillé est actuellement en cours de réflexion avec l'équipe d'animation, mais vous pourrez prochainement retrouver plus d'informations sur notre site internet. Les plaquettes d'informations seront également distribuées prochainement dans les écoles.

#### Spectacle de magie

L'association organise un spectacle de magie le **Dimanche 17 janvier** à 15h30 au Mil-Ham (durée 1h15) avec *Jazz le Magicien*. Le spectacle est ouvert à tous les adhérents de l'association mais également à toute la population du territoire des plus petits aux plus grands. Le spectacle se veut familial et mêlera différentes formes de magie (magie rapprochée, magie de scène, magie gag, ...).

Le tarif du spectacle est de :

	Adhérent	Non-adhérent
Adulte et plus de 12 ans	2 €	3 €
Enfant de 3 à 12 ans	Gratuit	1 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

Les adhérents de l'association pourront venir retirer leurs tickets pour le spectacle les mercredis ou pendant les vacances scolaires, au Foyer A. Caill auprès de Yannick.

Pour les non-adhérents, la vente de tickets se fera uniquement le jour même, sur place.

☎ 06-68-50-75-85 ou [famillesrurales29440@laposte.net](mailto:famillesrurales29440@laposte.net)

### Animations Ados

Voici le programme des animations durant les vacances de Noël :

- **Mardi 22 décembre** : sortie à Brest avec shopping, repas au Burger King et cinéma en soirée.

- **Mercredi 23 décembre** : Jeux d'opposition avec lutte, boxe...

- **Jeu**di 24 décembre : réalisation d'une bûche de Noël pour le réveillon.

**Pas d'activités la 2ème semaine.**

Etat-Civil



**Naissances** : bienvenue à cette petite plouzévédéenne et ce petit Plouzévédéen.

- Méline LE FLOCH, 13 avenue de la Gare.
- Enzo GOURLET, 8 rue de Roz Huella.

**Baptême** : Agathe DENIEL, Kerzu.

**Horaires des messes**  
**Mois de décembre 2015**



Plouzévédé	Plougar	Plouvorn	St Vougay	Trézilidé	Landivisiau	Plougourvest
5 déc 18h00					6 déc <sup>(1)</sup> 10h30	
			13 déc 10h30			12 déc 18h00
19 déc 18h00					20 déc 10h30	
		24 déc <sup>(2)</sup> 20h00			24 déc 18h00 <sup>(2)</sup> 22h00 <sup>(3)</sup>	
					25 déc 10h30	
	26 déc 18h00	27 déc 10h30				

(1) Confirmation

(3) Messe de la nuit à la chapelle Notre Dame de Lourdes

(2) Veillée de Noël

Infos extérieures

**ALDS**

L'A.L.D.S, intervient pour

- **l'Aide** : des tâches ménagères, des courses, du repassage, la préparation des repas... L'A.L.D.S peut aussi proposer **des gardes de jour** ou **des présences de nuit, occasionnelles** ou **régulières**, ou encore de la **garde d'enfants**.

- **les Soins** : sur prescription médicale, des soins d'hygiène et de confort dispensés à un **public de 60 ans et plus, uniquement** par des aides-soignants.

- **les Repas à Domicile**.

Les publics visés peuvent être des personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes ou non, des personnes de moins de 60 ans souffrant d'un handicap ou atteintes de maladies chroniques invalidantes ou encore n'importe quel autre public y compris les familles et les enfants.

À noter, aussi, que l'A.L.D.S dispose d'une **Équipe Spécialisée Alzheimer intervenant auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer**. Ces séances, individuelles et accomplies au domicile de la personne, sont effectuées sur prescription médicale, pour une durée de 3 mois, renouvelable tous les ans. Elles sont intégralement prises en charge par la caisse d'assurance maladie.

En outre, les bénéficiaires de l'une de nos prestations peuvent, gratuitement, profiter du **Service de Lecture et de Portage de livres à domicile**.

☎ 02.98.69.49.60 ou contact@alds.una29.fr

Agenda

23

**Samedi 5 décembre et Dimanche 6 décembre** :

Marché de Noël.

**Dimanches 6 et 13 décembre** :

Elections régionales.

**Mercredi 9 décembre** :

Assemblée Générale pour le PEL.

**Jeudi 10 décembre** :

Assemblée générale du Club de Loisirs du Ham.

**Samedi 19 décembre** :

Matinée Familles de Pluri'Ailes.

Memento



**02 98 69 98 18**

Lundi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Mardi, Samedi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

mairie.plouzevede@wanadoo.fr

- **Agence postale** ... 02 98 29 57 53  
Du Mardi au Samedi : 9h-12h
- **Bibliothèque** ..... 02 98 29 50 46  
Mercredi : 10h-12h, vendredi : 18h-19h,  
samedi : 10h-12h et 14h-15h
- **Déchetterie** ..... (du 01/10 au 31/03)  
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h / 13h30-18h00.  
Mardi : 13h30-18h00.  
Jeudi : fermé.
- **Petit marché**  
Tous les samedis de 9h à 12h, place de la Mairie.
- **Permanences en mairie**  
OPAH (amélioration de l'Habitat) :  
Lundis 14 et 28 décembre de 10h30 à 12h00  
RPAM (Relai parents et assistantes maternelles) : Jeudi 17 déc de 9h-12h.  
Temps d'éveil : 1<sup>er</sup> et 15 déc à Plouvorn.  
ADIL (conseils juridiques et financiers pour le logement) : 23 décembre de 14h à 17h à Plouescat.
- **Dératisation** : pas de cession.
- **Gendarmerie** ..... 02 98 69 98 06
- **Animations et loisirs bassin de vie - Christophe Prigent**  
<http://animationsloisirs29440.jimdo.com>
- **Centre de loisirs** ... 06 68 50 75 85
- **Conciliateur**  
Contactez la mairie..... 02 98 69 98 18
- **Ecole publique Henri Matisse** ..... 02 98 69 94 60
- **Ecole privée Sainte Thérèse** ..... 02 98 69 98 64
- **Médecin de garde**  
Faire le 15 (uniquement en cas d'urgence).
- **Cabinet d'Ergothérapie**  
... 02 98 61 05 70 ou 06 11 66 06 46
- **Cabinet infirmier** ..... 06 60 89 95 79
- **Cabinet Kinésithérapie et ostéopathe** ..... 02 98 69 98 03
- **Cabinet Orthophoniste**  
... 02 98 29 52 57 ou 02 56 45 53 91
- **Cabinet pédicure-podologue**  
..... 02 98 69 92 13
- **Pharmacie de garde du secteur**  
Les tours de garde sont affichés sur la porte de la pharmacie locale.  
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, composez le 32 37.
- **ALDS (services de soins, repas et d'aide à domicile)** ..... 02 98 69 49 60
- **Centre vétérinaire** ... 02 98 69 90 18
- **Taxi - Daniel Floch** ... 02 98 69 91 00

La commission se réunissant le Lundi, il est impératif que les articles soient déposés le samedi comme indiqué ci-dessous.

**Dépôt des articles** : Samedi 12 décembre ; **Distribution** : Samedi 19 décembre. **Responsable de la communication** : Viviane PLUCHON, Maire.